

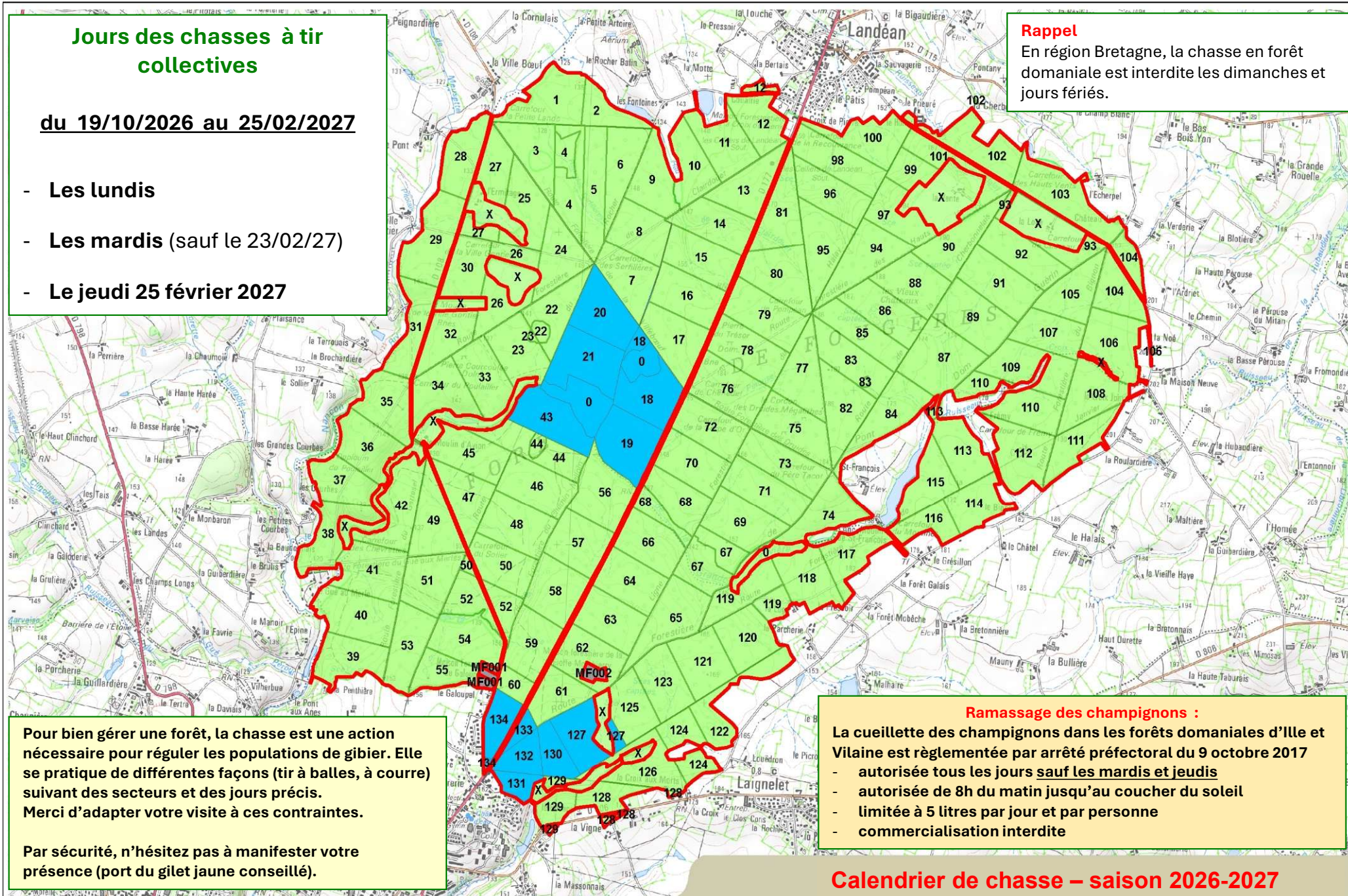
Jours des chasses à tir collectives

du 19/10/2026 au 25/02/2027

- Les lundis
- Les mardis (sauf le 23/02/27)
- Le jeudi 25 février 2027

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.



Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Calendrier de chasse – saison 2026-2027

calendrier établi sous réserve de modifications : site www.onf.fr

FORÊT DOMANIALE DE FOUGÈRES

1:22 340
0 230 460 690 920 m



BD ONF

Scan 250°, IGN©, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 15/09/26

Lot de chasse

Zone de non tir

Parcelle forestière

Zone de non chasse